

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

2017-2018

NOM : PRENOM : EN CLASSE DE :

Tu viens de recevoir la charte de bonne conduite.

Cette charte définit les règles de fonctionnement de la garderie et le temps de la cantine afin qu'il y fasse bon vivre.

Il en résulte des principes de citoyenneté qui ne sont pas une suite d'interdictions mais plutôt un art de vivre ensemble.

Voici les objectifs :

- Permettre à chacun de se sentir respecté.
- Offrir le meilleur climat possible.
- Acquérir peu à peu de l'autonomie.

SAVOIR VIVRE

- J'obéis à tous les adultes encadrants.
- En toutes circonstances, j'ai une attitude et un langage corrects envers toutes les personnes, enfants et adultes.
- Je suis poli(e) avec tout le monde, je n'oublie pas les règles de politesse (bonjour, merci, pardon, ...)
- Je me respecte et je respecte les autres en excluant les injures et les paroles grossières.
- Je deviens responsable.

DANS LA COUR

- Je joue gentiment dans la cour, sans violence, sans insulte et règle mes problèmes par des moyens pacifiques.
- Je respecte les jeux des autres.
- Je respecte les installations sportives mises à ma disposition et j'évite de me suspendre aux cages de foot.
- Je laisse en bon état les murs et le grillage, etc...
- J'utilise les poubelles et respecte les plantations.
- Je demande la permission pour sortir un ballon pendant la récréation et pour aller aux toilettes.
- Je ne quitte pas la cour sans autorisation et ne franchit pas le grand grillage.

DANS LES COULOIRS

- Je range correctement mes affaires et je respecte celle des autres en évitant de marcher dessus.
- Je marche silencieusement sans courir et je ne descends pas les escaliers avec la rampe.

DANS LES TOILETTES

- Je laisse les toilettes propres et je tire la chasse d'eau.
- Je ne joue pas dans les toilettes et ne monte pas sur les toilettes.
- Je respecte l'intimité et j'évite de rester à attendre les copains aux toilettes.
- Je referme bien la fontaine d'eau et je ne gaspille pas l'eau en m'amusant.
- Je ne gaspille pas le papier.
- Je raccroche les serviettes après mon lavage de mains.

A LA SORTIE

- Je me place dans le rang destiné soit au bus n°22 ou 13 ou la garderie.
- Je sors des activités silencieusement et sans courir.

A LA CANTINE

- Je pense à passer aux toilettes avant de manger si besoin.
- Je me lave les mains
- Je rentre calmement et sans pousser.
- Je parle sans crier et je lève la main si besoin
- Je mange proprement sans jouer avec la nourriture.
- J'obéis et je respecte le personnel.
- Je mange un peu de tout et j'évite de gaspiller la nourriture.
- Je prends soin de la vaisselle.
- Je débarrasse correctement.

A LA GARDERIE

- Je suis calme et respectueux envers mes camarades et les adultes encadrants.
- J'écoute l'adulte et je lève le doigt si besoin.
- Je respecte les locaux et le matériel mis à ma disposition.
- J'évite de me balancer sur ma chaise.
- Je profite de la récréation pour aller aux toilettes et ainsi je ne gêne pas les temps d'activités.

SANCTIONS ET REPARATIONS

- Je répare la bêtise commise.
- Je copie le point du règlement non appliqué et/ou j'écris un texte de réflexion sur la faute commise.
- Je suis isolé si je suis perturbateur.
- Toute faute importante sera mentionnée par écrit et les parents en seront informés.
- Tout avertissement donne lieu à une sanction immédiate à la mesure de la faute pouvant aller jusqu'à l'exclusion ou à une retenue.
- D'autres sanctions seront décidées et appliquées si nécessaire.

Dans les cas importants, un entretien avec les parents, l'élève et l'équipe encadrante devra avoir lieu, et une sanction à la hauteur de l'acte non acceptable sera appliquée. Un contrat éducatif peut être proposé afin d'évaluer les efforts et les progrès. Dans tous les cas, un acte pédagogique et éducatif suit la sanction dans le but d'aider l'élève à réparer son erreur

Engagement de l'élève à respecter cette charte
Signature :
Engagement des parents pour aider l'élève à respecter cette charte
Signature :
Engagement du maire et du personnel encadrant à respecter cette charte
Signature :

L'équipe communale du RPI de Laissaud, de Saint Hélène du Lac, de Les Mollettes.